Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 610

Artikel: Bilan : M. Alain Borner entre Reagan et Carter
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012266

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 610 22 octobre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

610

Domaine public

Le plus grand parti du canton

Dimanche à la Salle du Faubourg à Genève, assemblée générale extraordinaire du parti socialiste. Ordre du jour: examen des résultats du scrutin cantonal et prise de position sur le régime des finances fédérales. Le Parti socialiste genevois: quelque 18 000 électeurs, environ 1000 membres, probablement 200 militants, et ce soir-là pour fixer un mot d'ordre en vue de la prochaine votation fédérale, pas même 100 personnes présentes dans la salle. Et Willy Donzé qui considérait l'assistance pour le moins clairsemée en notant: nous fêtons ce soir la victoire du plus grand parti du canton...

C'est aussi ce vide impressionnant que traduit une participation au scrutin (élections au Grand Conseil) en chute libre depuis plus de dix ans (50,7% en 1969, 38,54% en 1981) malgré l'abaissement de l'âge du droit de vote: il est patent que les partis politiques sont de moins en moins capables de relayer l'intérêt pour la «chose publique». Et aux moments décisifs, en l'absence de la majorité du corps électoral, les minorités les plus actives font la loi (cf. aussi p. 2).

C'est dans cette perspective qu'il s'agit d'apprécier la baisse de participation considérable dans les arrondissements populaires, là où traditionnellement le Parti du Travail trouvait sa meilleure audience: chute de 38% à 30%, malgré les problèmes du logement, ceux de l'emploi (structures économiques fragiles), de la circulation ou de l'environnement. Et dans cette perspective aussi, il y a tout lieu d'être inquiet de l'arrivée d'une nouvelle majorité parlementaire marquée nettement à droite, libéraux-radicaux-vigilants, avec les conséquences qu'on peut prévoir sur la politique sociale et celle du logement, par exemple (jusque-là, mais moins souvent que ne l'affichaient ses slogans électoraux, le parti démocrate-chrétien votait avec la gauche pour une majorité de progrès).

BILAN

M. Alain Borner entre Reagan et Carter

Les campagnes électorales, une période bénie pour les imprimeurs: voyez les partis politiques se livrer à une débauche de tracts et de publicité; voyez, c'est particulièrement manifeste à Genève, les magistrats, en attente de réélection, publier «livre blanc» sur «livre vert», les moins efficaces compensant leur inactivité passée par la multiplication de brochures où leur nom s'étale sur papier glacé.

Dans cette perspective, la personne et l'activité du radical Alain Borner sont particulièrement intéressantes à étudier.

Elu il y a quatre ans au Conseil d'Etat genevois en compagnie du populiste Robert Ducret, M. Alain Borner symbolise le renouveau moderniste d'un parti (radical) durement éprouvé par les scandales de la haute conjoncture: jeune cadre dans une multinationale américaine, il donne l'image d'un député ouvert et d'un président de parti dynamique.

Quatre ans plus tard, cette image apparaît encore occasionnellement, à travers un discours prononcé devant un auditoire patronal ou lorsque les journalistes économiques décernent leur «prix Contact» à M. Borner. Mais mis à part un sens certain des relations publiques — pas une semaine sans que la presse genevoise gonfle le moindre geste du magistrat — M. Borner présente un bilan bien léger: une

SUITE ET FIN AU VERSO

BILAN (suite)

M. Alain Borner entre Reagan et Carter

politique de laisser-faire et d'improvisation (les Genevois se souviennent entre autres de l'affaire de l'ouverture des magasins en fin d'année).

PRIORITÉ AU VOLATILE

Responsable du Département de l'économie publique, M. Borner s'est gardé de toute politique structurelle, de toute action concertée en vue du renouvellement du tissu économique genevois, jetant aux orties le rapport du Conseil d'Etat qui en 1975 avait défini les orientations nécessaires, valables aujourd'hui encore.
En lieu et place d'une telle politique, on a vu défiler une série de gadgets et de Messieurs Quelque chose: un organigramme de plus au lieu d'un soutien concret aux entreprises innovatrices et rentables en panne de capitaux.
La métallurgie genevoise a perdu ces dernières années deux mille emplois et l'une des dernières grandes entreprises dynamiques, les Ateliers des Charmilles, vient d'introduire le chômage partiel. Cela ne préoccupe pas outre mesure le responsable de l'économie genevoise qui n'a d'yeux que pour le secteur tertiaire international, aujourd'hui plus prospère que jamais: c'est au marché, proclame en substance cet homme politique, à attribuer aux différents secteurs de l'économie la place qui leur revient. On souhaite aux Genevois que ne se précise pas chez eux la récession annoncée par d'aucuns et dont la première conséquence serait, pour la Ville de Calvin en première ligne, le dégonflement d'un secteur international totalement volatile, et dont l'industrie genevoise essoufflée (la grosse industrie en tout cas) devrait prendre le relais en catastrophe.
Finalement une seule constante dans l'activité de ce magistrat: le développement à outrance du trafic aérien qui paraît plus devoir au jardin secret d'Alain Borner — aviateur et fils de pionnier de l'aviation — qu'à une conception raisonnée du rôle de l'avion dans la politique des transports ou de l'impact d'un aéroport sur l'économie.

Passionné du détail, méfiant et autoritaire, M. Borner a plongé l'ensemble de son département dans un malaise sourd, s'entourant au fil de mutations nombreuses de collaborateurs qui ne paraissent guère dotés que par chance d'autres qualités que l'effacement devant leur chef. Dans l'exercice de sa fonction, il ne s'est gagné ni l'estime ni même souvent le respect de bon nombre de ses interlocuteurs du secteur privé ou du monde politique. Et quand les effets de son absence de politique de la formation professionnelle sont critiqués par les associations d'enseignants et les syndicats, c'est par une plainte pénale qu'il réplique...
Pour un conseiller d'Etat, la compétence et l'efficacité sont au moins aussi importantes que l'orientation politique. Fasciné par les Etats-Unis, M. Borner parvient à combiner le simplisme réactionnaire d'un Reagan et le cafouillage velléitaire d'un Carter. Faiblesse de notre information: grâce à ses entrées dans le monde des médias, M. Borner continue à passer pour un magistrat dynamique. Le bon exercice démocratique exige pourtant que, toute couleur partisane mise à part, le citoyen soit éclairé sur la compétence des magistrats qui le gouvernent.

PUBLICITÉ

Etrange attitude de la presse genevoise

La campagne électorale genevoise, plutôt morne, a vu cependant se développer un nouveau mode d'appel aux électeurs: en un premier temps, des petites annonces anonymes recherchent des «socialistes» pour le changement, c'est-à-dire opposés à la présentation des deux candidats désignés pour la prochaine élection au Conseil d'Etat, André Chavanne et Christian Grobet.

Les socialistes ne peuvent, sur le coup, que faire le poing dans leur poche, craignant de découvrir derrière ces textes la vengeance d'un candidat écarté.

La dernière semaine avant le vote, de grands placards publicitaires poursuivent sur ce thème, demandant de biffer Chavanne et Grobet au nom «des amis de la rose au poing». Comme le veut l'usage, l'appel est cette fois signé: Françoise Borloz.

Françoise Borloz? Nom inconnu dans les annuaires à disposition... Et pour cause: l'intéressée a utilisé son nom de jeune fille.

L'astuce aurait dû permettre de camoufler sa trace et empêcher de découvrir deux choses: la «signataire» n'a, aujourd'hui comme hier, aucun lien avec des socialistes, soucieux de «changements» ou non; en revanche, elle a les liens les plus étroits — y compris celui du domicile — avec M. Jean-Daniel Vermeil, membre du comité pour l'élection d'Aloys Werner au Conseil d'Etat (candidat «hors parti» opposé au socialiste Christian Grobet), ancien trésorier du parti libéral et secrétaire général du Groupement des banquiers privés genevois.

La moralité du groupement en question n'est pas notre affaire. On s'étonnera cependant que la «Tribune de Genève», «La Suisse» et Publicitas aient toléré cette manœuvre: annonce anonyme pour des textes électoraux de ce calibre, puis acceptation d'une signature ne correspondant pas aux exigences légales.